



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Agrandissement du magasin *FRIPERIE SOLIDAIRE* et Création d'un local de stockage

Identification de la collectivité:

Commune de Mens : Mairie de Mens 10 Place de la Mairie 38710 MENS

Tél. : 04 76 34 61 21 – Fax : 04 76 34 65 64

Site internet : <http://www.mairie-de-mens.fr>

Remise des offres

Date limite de réception : le 31 mai 2021 à 11h30

ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDU DE LA CONSULTATION

1-1 Objet de la consultation :

Agrandissement du magasin *FRIPERIE SOLIDAIRE* et Création d'un local de stockage

Liste des lots :

- Lot 01 : DÉMOLITION – MACONNERIE - FACADE
- Lot 02 : OSSATURE BOIS
- Lot 03 : MENUISERIE EXTERIEURE ET INTERIEURE
- Lot 04 : DOUBLAGE – ISOLATION – PLAFOND - PEINTURE
- Lot 05 : REVETEMENT DE SOL
- Lot 06 : ELECTRICITÉ

1-2 Conditions de participation des concurrents

Le candidat qui se présente seul ou en groupement doit indiquer dans son offre la nature des prestations et le montant qu'il envisage de sous-traiter lorsque le montant est égal ou supérieur à 600 €.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur à l'attribution du marché est le groupement solidaire tel est prévu à l'article 51 du code des marchés publics.

Visite des lieux pour chiffrage :

Sur RDV avec le chef de l'équipe technique : 06.07.83.38.17

Jeudi 20 mai de 13h30 à 16h

Ou

Mardi 26 mai de 13h30 à 16h



ARTICLE 2 : CONDITIONS DE CONSULTATION

2-1 Mode de règlement du marché

Les travaux, objet du marché, seront rémunérés dans les conditions fixés par les règles de comptabilité publique et financés par la commune de Mens.

Les règlements seront effectués selon l'avancement des prestations attendues.

Les prestations seront payées dans un délai de 30 jours.

2-2 Durée du marché – délais d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est de 2 mois (de travaux effectifs) à partir de la signature du marché.

2-3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Règlement de consultation
- L'acte d'engagement (A.E)
- Le cahier des charges
- Le plan de localisation des travaux à effectuer
- Les plans de DCE de l'étude Béton Structure
- Les pièces à remplir DC1 et DC2

Ces éléments sont téléchargeables ou peuvent être envoyés à tout entrepreneur ayant fait la demande auprès de la mairie de Mens.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter la Mairie de Mens, 10 Place de la Mairie 38710 MENS

Tél. : 04 76 34 61 21 – Fax : 04 76 34 65 64.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est transmis gratuitement à chaque candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces administratives décrites ci après :

- Les renseignements permettant d'évaluer la capacité professionnelle, technique et financière du candidat notamment :
 - La lettre de candidature ([le DC1](#)),



Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics ;
Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionné aux articles L.5212-1 à 4 du code du travail ;
L'acte d'engagement

- La déclaration du candidat ([le DC2](#)),
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société,
- Les références de votre entreprise avec les attestations de capacités,
- Les moyens humains et techniques de votre entreprise.
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

- Un projet de marché comprenant :

- un acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'(des) entreprise(s) ;

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché. Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

- le devis quantitatif et estimatif rédigé l'entreprise.
- le planning de chantier indiquant de façon sommaire la durée des différentes phases du chantier.

ARTICLE 5 : JUGEMENT DE L'OFFRE

1. Critères de sélection

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants :

Valeur technique : 20%

Le planning de travaux et délai d'exécution : 30%

Prix : 50%

2. Offres présentant un prix anormalement bas

Les offres présentant un ou plusieurs prix anormalement bas feront l'objet d'une demande écrite de précision. Elles seront rejetées dès lors que les justifications fournies n'apparaîtront pas satisfaisantes.



3. Négociation

Le présent article a pour objet de définir les modalités de recours à la négociation, dans le respect des principes fondamentaux de la Commande Publique. Après corrections d'éventuelles erreurs matérielles, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à une ou plusieurs phases de négociation avec les 3 candidats les mieux classés.

Les candidats seront informés par courriel de l'ouverture des négociations, de leur objet, de leurs modalités de mise en œuvre, conformément à l'article 3.7. du présent règlement.

La négociation a pour objet d'améliorer la teneur des offres reçues ; elle ne peut porter sur l'objet du marché, ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation. Elle pourra porter sur tous les éléments permettant le jugement des offres.

Les offres inappropriées seront éliminées.

Les offres irrégulières ou inacceptables pourront faire l'objet d'un cycle de négociations spécifique afin de lever les irrégularités constatées dans ces offres. A l'issue des négociations, les candidats seront invités à remettre leur offre définitive ; un nouveau classement des offres sera effectué afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des mêmes critères et leur pondération.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations fiscales et sociales ainsi que les attestations d'assurance responsabilité civile en cours de validité. Le délai imparti par le Pouvoir Adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 6 jours à réception de la demande. Faute d'y pourvoir, l'offre sera considérée comme nulle.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être transmises par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé, sous pli cacheté, à l'accueil de la mairie aux heures habituelles d'ouverture : 09:00 à 12:00 du lundi au vendredi ; et portant l'adresse et les mentions suivantes :

Mairie de MENS

Offre pour : **Agrandissement du magasin *FRIPERIE SOLIDAIRE* et
Création d'un local de stockage**

« NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis »

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.



ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires es entreprises devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande à la mairie de MENS.

Mairie – 10 Place de la Mairie
38710 MENS
Tél. : 0476346121

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises à qui le dossier a été transmis, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.